

COMPTE RENDU de la réunion du conseil municipal
du jeudi 25 septembre 2025 à 19 heures

1/ Délibérations suite au classement de la commune en Zone France Ruralité Revitalisation « PLUS » :

1 a – Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, exonération en faveur des immeubles situés dans une ZFRR rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises.

1 b - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) par des personnes physiques (art 1383 E du CGI).

1 c - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes (art 1383 E bis du CGI)

2/ Création de deux commerces et requalification du parking du bourg - demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire au titre du CRST – mesure 21

3/ Proposition d'aliénation d'une partie du chemin du Grand Marchais

4 / Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet pour avancement de grade

5/ Subvention exceptionnelle – Association « La Bussièreoise »

6/ Participation complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale

7/ Autorisation de règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Procès-Verbal de la présente réunion est consigné dans le registre en Mairie (accessible aux heures d'ouverture du secrétariat au public) et consultable sur le site de la commune : www.labussiere45.fr .


Dominique GEOFFRENET